



## COMPTE RENDU DE LA PLENIERE DU CVA

DU 19 NOVEMBRE 2024

### Présents :

- **Associations élue du CVA** : 22 associations présentes

Secours populaire, Ren'cart au Méliès, Paul Langevin, Murs à Pêche, Les Mamies du Bel Air, TLC, Régie de quartiers, Handicaps Ensemble, DDEN, AMUTC, CCEFR, Comité des Fêtes et d'Animation Ramenas léo Lagrange, Bouq'lib, Ensemble Notre Quartier, Corto, Les Maliens de Montreuil, La Mason Ouverte, La Maison des Femmes Thérèse Clerc, Les Ruchers de Montreuil, Tous aux Echecs, Passerelle de Mémoire, Amicale Montreuil Turquie

**Absents excusés** : Le Fait Tout, Nos aînés, Afrik Drépano

- **Elues** : Nathalie Lana, Danièle Creachcadec, Liliana Hristache, Céline Hedhuin
- **Ville de Montreuil** : Alice Bouvier d'Yvoire (SMRVA), Ornella Chiatto (collaboratrice du Maire)

### 1. Introduction par Nathalie Lana

Madame Lana partage les incertitudes de la ville concernant la construction du budget prévisionnel 2025. Il est estimé qu'un effort de 6.2millions d'euros supplémentaires est à fournir par la ville pour compenser la baisse du budget de la Ville.

L'inquiétude concernant le financement des associations est partagée : l'association Paul Langevin évoque le projet de courrier d'alerte concernant le Contrat de Ville qui est en préparation par des associations intervenant dans des quartiers prioritaires suite à la réunion contrat de ville du 16 octobre. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il est proposé d'en parler en fin de réunion si l'heure le permet

### 2. Election du co-président :

Deux candidatures reçues : Patrick Chaize (Régie de Quartiers), Lassana Niakaté (Association des Maliens de Montreuil).

Après un temps de parole donné à chaque candidat pour présenter sa candidature, il est effectué un vote à bulletin secret puis le décompte des votes.

**Résultats des élections** : Patrick Chaize : 9 voix pour, Lassana Niakaté : 11 voix pour ; 2bulletins blancs.

### Lassana Niakaté est élu co-président du CVA

Lassana Niakaté partage un mot de remerciement

Claire Nicolas évoque la constitution d'un nouveau bureau et demande qui souhaite y participer. En l'absence de réaction, l'assemblée passe au point suivant.

### **3. Préparation de l'AG des associations 2025, prévue le 29 mars 2025.**

Le lieu et les horaires ne sont pas encore confirmés : les principales salles permettant d'accueillir ce type d'événement étant indisponibles à cette date. Le SMRVA poursuit ses recherches (TPM, conservatoire...).

Les membres du CVA sont invités à proposer des thèmes de débat pour l'AG

- Travailler sur la mise en œuvre du document de travail de l'ag 2022
- L'impact des réseaux sociaux dans la vie associative
- La laïcité
- La paupérisation organisée (diminution des subventions)
- L'éducation populaire : un outil pour les associations
- L'alimentation
- Le bénévolat : besoin d'un plan Marshall

Un groupe de travail (Maud, Patrick Claire et Lassana se proposent pour participer à ce groupe) se réunira pour voir comment décliner l'un de ces thèmes pour l'AG. Il est convenu que le groupe de travail se réunira le 4/12 à 18h

Les membres du CVA qui ont proposé un thème envoient au groupe de travail un texte développant le thème.

Le SMRVA proposera un retro planning conforme au règlement intérieur et établira le nombre de postes à renouveler. Rappeler les associations qui ne viennent plus ou sont absente et non excusées trois fois : (cf le règlement intérieur)

Il est donné comme information que l'association Paul Langevin sera dissoute au 31 janvier : un poste à élire

4. Prévoir rapidement un groupe de travail pour préparer la prochaine JAM ;

5. **Date de la prochaine plénière** : 21 janvier 2025

6. **Point divers** : Courrier au préfet

L'association Paul Langevin propose au CVA de s'associer à un courrier à envoyer au préfet sur la situation des associations dans le département (voir ci-dessous en annexe). La présentation de ce courrier se faisant tard, n'a pas pu être débattue

## **Annexe : Copie du courrier**

Montreuil, le 20 novembre 2024

Monsieur le Préfet,

Comme partout en France, mais peut-être même plus ici qu'ailleurs, les centaines d'associations qui s'investissent en Seine-Saint-Denis dans les quartiers classés prioritaires par l'Etat, connaissent des difficultés croissantes.

Crises après crises, que celles-ci soient sociales, sanitaires, économiques ou environnementales, le tissu associatif agit bien souvent comme un dernier filet de sécurité pour celles et ceux qui n'ont plus grand chose et qui souffrent des carences des politiques publiques de droit commun – cela a été largement montré, prouvé, documenté et même assumé par les gouvernements successifs qui ont reconnu, encore récemment, que la Seine-Saint-Denis concentrait des difficultés « hors-normes ».

La Politique de la ville est, dans notre département, non pas un luxe ou un gâchis, mais une nécessité.

Sans cela, le tissu associatif et de nombreux dispositifs institutionnels ne pourraient survivre et poursuivre leur action avec les habitants des quartiers populaires. Les financements obtenus par les associations permettent de mettre en œuvre des projets initiés avec et pour les personnes concernées, afin de faciliter le vivre-ensemble, l'intégration, les échanges interpersonnels, l'inclusivité, la solidarité, l'éducation, l'accès au sport, à la culture, aux droits et à la santé, la lutte contre les discriminations, etc.

Or, depuis quelques temps, il est de plus en plus compliqué, pour les associations, d'inscrire leurs actions dans le cadre pourtant censé être facilitateur de la Politique de la ville. Le lancement sans cesse plus tardif de l'appel à projets annuel issu du Contrat de ville, le flou sur le calendrier de ce dispositif \_ comme de beaucoup d'autres \_, les arrivées tardives de subventions dans les caisses des associations, la disparition soudaine et désastreuse du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et l'absence de délégué.e du Préfet dans un nombre croissant de communes, rendent leur travail de plus en plus compliqué.

Notre département a tant besoin de ces dispositifs qui permettent de palier tant bien que mal les carences du droit commun et les inégalités d'accès aux services publics ou aux droits les plus fondamentaux qui accablent la Seine-Saint-Denis.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir tout mettre en œuvre afin de restaurer un cadre de travail et d'échange qui permette à nouveau aux associations concernées par le Contrat de Ville de mener leurs actions et, par conséquent, de nommer des délégué.es du Préfet partout où il en manque.

De plus, ces associations nécessitent :

- un calendrier plus précoce qu'actuellement de l'appel à projet annuel
- le versement des subventions en début d'année civile
- la pérennisation de l'augmentation de 10% de l'enveloppe allouée à l'appel à projets du Contrat de ville consentie en 2023 et l'indexation de son montant total sur l'inflation
- le rétablissement du Fonds d'Initiatives Associatives ou de tout autre dispositif du même type

Le Conseil de la Vie Associative de la Ville de Montreuil vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à ce courrier.

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil de la Vie Associative de Montreuil

Claire NICOLAS

Lassana NIAKATE

Co-présidente

Co-Président